



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION BUREAU DU COREVIH DE BRETAGNE

Mercredi 11 juin 2014 de 18h00 à 19h30 – Conférence téléphonique

ORDRE DU JOUR

- Préparation de la Réunion Plénière du 3 juillet 2014 :
 - Validation des documents suivants : règlement intérieur, guide de fonctionnement, organigramme et fiche de poste direction médicale.
- Questions diverses.

Etaient présents : ARVIEUX Cédric, BOITTIN-BARDOT Elisabeth, DANIEL Corinne, MANISCALCO Éric, MORIN Françoise, STEPHANT Isabelle

Excusé : DE SAINT MARTIN Luc

Personnel du COREVIH : CHANVRIL Hadija, DUCEPT Myriam

Préparation réunion Plénière du 3 juillet 2014

Validation du règlement intérieur, du guide de fonctionnement, de l'organigramme et de la fiche de poste direction médicale

Cédric Arvieux

DISCUSSION

Validation du règlement intérieur :

Les modifications apportées au Règlement intérieur par rapport à la version de 2012 sont les suivantes :

- Art. 3.1. : Simplification des modalités de renouvellement du bureau. En cas de démission d'un membre du bureau, il est remplacé par un autre membre titulaire, élu lors de la réunion plénière suivant la déclaration de vacances de poste.
Ceci est une adaptation du texte à ce qui est déjà pratiqué.
- Art. 3.4. : Il a été ajouté que les réunions pouvaient être animées par le Vice-président et non plus seulement le Président.
- Art. 4.2. : Les réunions plénières doivent avoir lieu au moins une fois par an en présence d'un représentant de l'ARS.
- Art. 4.4. : Les réunions plénières sont ouvertes aux titulaires et aux suppléants (les suppléants n'ayant le droit de vote qu'en l'absence du titulaire). Auparavant, les suppléants n'étaient présents qu'en l'absence du titulaire.
- Art. 6 : Il a été ajouté que les commissions thématiques de travail sont sous la responsabilité de la coordination du COREVIH.
- Art. 8.1. : Ajout d'un paragraphe indiquant que, sous réserve que les modalités de dépenses du COREVIH soient conformes aux règles de l'administration hospitalière, le bureau du COREVIH est décisionnaire des dépenses à engager. Ceci pour une plus grande autonomie financière accordée au COREVIH.

Globalement, les modifications ont été apportées au règlement intérieur pour une adaptation au mode de fonctionnement déjà existant.

Validation du Guide de fonctionnement :

A la lecture du Guide de fonctionnement, les modifications suivantes sont demandées :

- Remplacer « Coordination médicale » par « Direction médicale ».
- Remplacer le terme « Coordinatrice » par le terme « Coordonnatrice ».
- Modifier le pourcentage de temps de travail de l'ingénieur de bases de données de 0,5 ETP à 0,3 ETP.

Fiche de poste de Directeur médical :

Afin de clarifier les missions entre les coordinations (médicale et « administratif »). La fiche de poste est importante pour la clarification des missions de chacun. Elle met en avant le côté opérationnel de la fonction, à

	<p>différencier des aspects politiques qui relèvent de la présidence, la vice-présidence et le bureau. Une modification est demandée : classer par domaine les missions et les activités du Directeur médical (management, activités médicales, gestion financière...).</p> <p>Remboursements de frais : Des précisions sont apportées sur la réglementation en vigueur de la Fonction Publique Hospitalière. L'idée de ce document étant d'essayer d'attribuer les modalités appliquées aux hospitaliers aux membres du COREVIH non hospitaliers. Pour cela, 3 conditions sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévoir à l'avance (3-4 semaines) les frais à engager pour anticiper le budget et que le secrétariat puisse effectuer les démarches nécessaires auprès des services de l'hôpital, - que les demandes de remboursements soient visées par le Directeur médical, - prévoir une feuille d'émargement pour confirmer la participation des personnes. <p>On rappelle qu'il n'y a pas de prise en charge au-delà des forfaits hospitaliers (ex. repas : 15,25 €) pour les personnes que l'on invite, sauf en matière d'hôtellerie où le COREVIH peut être amené à régler directement les frais d'hébergement. Les frais de prise en charge collective (ex. Congrès SFLS) sont acceptés.</p>
--	---

CONCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement intérieur, le guide de fonctionnement, la fiche de poste de directeur médical sont approuvées par le bureau et seront soumis à la prochaine plénière pour avis.
--------------------	--

MESURES A PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Prévoir un rendez-vous « Budget » avec l'administration financière de l'hôpital pour discuter des modalités de remboursement de frais.	C. ARVIEUX – H. CHANVRIL – H. CAMPEAUX	Dès que possible.

Questions diverses

Cédric Arvieux

DISCUSSION	<p>Retour questionnaires « activités du COREVIH » Pour les questionnaires sur le fonctionnement du COREVIH, 12 questionnaires sur 90 ont été reçus à ce jour.</p> <p>Evaluation des journées COREVIH Il faut réfléchir à une autre méthodologie d'évaluation. L'idée peut être de préparer une questionnaire-type travaillé et validé en amont par le bureau, sans adaptation possible. Il serait distribué dès la fin de la journée, le taux de retour serait sans doute supérieur.</p> <p>Retour réunion du Collège 3 Suite à la demande du Collège 3, une réunion de travail a été programmée le 3 juillet au matin avant la réunion plénière de l'après-midi. Une invitation a été transmise aux membres avec comme ordre du jour : a/ Préparation de la plénière : analyse des documents reçus, b/ Focus sur l'ETP : échange avec des membres la commission ETP.</p> <p>Pour information : M. Faccini, membre du collège 3, a démissionné du CISS.</p> <p>Election des membres du Collège 3 L'arrêté de l'ARS est en cours, il sera prêt avant le vote du 3 juillet. Un appel à candidature a d'ores et déjà été envoyé par C. Arvieux aux titulaires et à la liste des personnes pressenties.</p> <p>Situation du Pôle de coordination Une reprise par le Réseau Louis Guilloux est en cours de finalisation. Une discussion avec le président et la directrice du réseau concernant le projet d'unité mobile de dépistage est prévue.</p> <p>Structures-ressources « vie affective / vie sexuelle » Il est proposé au COREVIH de récupérer le fichier des structures-ressources « vie affective/vie sexuelle » et de le mettre à disposition du public sur son site internet. Cela permettrait au COREVIH de s'ouvrir au grand public. Le travail de recensement en amont a été réalisé en lien avec le groupe vie affective et sexuelle de l'ARS. La mise en ligne pourrait être calquée sur le modèle de ce qui est présenté sur le site de l'AIRDDDS.</p> <p>Point sur la réunion des coordonnateurs de COREVIH Hadija Chanvril a été nommée représentante adjointe des coordonnateurs de COREVIH au GTN.</p>
-------------------	--

	<p>Information</p> <p>Elisabeth Boittin-Bardot change de poste et rejoint le service addictologie au CHIC de Concarneau à compter du 1er juillet 2014. Après discussion/concertation et suite au bureau du mois de mai évoquant les perspectives d'ouverture des Corevih à d'autres maladies chroniques, le bureau accepte et valide la proposition de son maintien au bureau jusqu'à la fin de son mandat, soit en novembre 2015.</p>	
<p>CONCLUSIONS</p>	<p>La nomination de nouvelles personnes au bureau est souhaitable, afin qu'un niveau d'engagement important se maintienne.</p>	
<p>MESURES A PRENDRE</p>	<p>PERSONNE RESPONSABLE</p>	<p>DELAI A RESPECTER</p>
<p>Travailler lors d'un prochain bureau à un questionnaire-type d'évaluation</p> <p>Structures-ressources « vie affective / vie sexuelle » Contacter l'ARS pour organiser les conditions de reprises de ce projet</p>	<p>C. ARVIEUX</p> <p>C. ARVIEUX/ I. Stephant/ H. Chanvriil</p>	<p>Lors d'une prochaine réunion de bureau</p> <p>Juillet 2014</p>